ECUBLENS
ville et campagne

Préavis n° 2024/02

Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude complémentaire

Rapport de la commission ad hoc

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le jeudi 8 février à 20h00, à la salle Roger Federer du Centre Socioculturel.

Sa composition était la suivante : **Maite Perez Chevallaz (Présidente) – Gabriel Delabays (Rapporteur)**

Membres présents : Nicolas Morel (Verts.e.s), Anuta Pichon (UDC), Geoffroy Colau (FORUM)

Présente en tant qu'observatrice : nouvelle Conseillère Les Verts.e.s, Cindy Cofano

Pour la Municipalité, étaient présents : MM. Germain Schaffner, municipal en charge des travaux et espaces publics, et Marcos Morano, chef de service.

Introduction

Pour rappel, le Conseil communal avait accepté, lors de sa séance du 24 novembre 2022, le préavis n° 2022/12 « Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude ». Il faisait lui-même suite au préavis n°2014/03 qui avait donné lieu à une étude préliminaire de faisabilité. Sur la base du rapport de faisabilité réalisé en 2015, l'étude prévue par le préavis 2022/12 consiste à poursuivre les réflexions et à actualiser le concept des espaces publics en intégrant les enjeux de mobilité douce, à réduire les surfaces dévolues à la route, à créer des aménagements pour les cycles, à améliorer la desserte en transports publics, à arboriser et aménager les espaces publics et à moderniser l'éclairage public.

Lors de l'étude, le concept d'aménagement paysager ambitieux a prévu des plantations d'arbres de part et d'autre de la chaussée. Les aménagements paysagers ont des implications sur les réseaux souterrains dans l'environnement immédiat du projet. Les mandataires paysagistes et ingénieurs civils ont proposé, sur les voiries, une arborisation et une végétalisation importantes mises dans des fosses. Cela permettra d'améliorer considérablement la canopée dans un secteur très urbain et réduire ainsi les ilots de chaleur. Les aménagements paysagers ainsi que l'emplacement des arbres ne pouvaient pas être déterminés avant la réalisation de l'étude du projet. Cela nécessite donc **un crédit d'étude complémentaire de 51'000.- TTC pour l'étude des déplacements des réseaux souterrains**. Pour rappel, les montants déjà octroyés s'élèvent à 515'000.- TTC.

Le planning initial des travaux est décalé de 6 mois. La période de réalisation de la requalification est envisagée de 2025 à fin 2027.

Explications complémentaires de la Municipalité

Une subvention fédérale « transport public » est disponible pour les études. Le montant de la subvention est estimé à environ Fr. 25'000.- TTC pour l'ensemble du crédit d'étude.

Il était impossible d'anticiper les problématiques liées aux arbres et aux conflits avec les réseaux souterrains dans l'étude initiale. Il faut donc faire une étude complémentaire pour déterminer les déplacements de services. L'allée du Croset n'est pas touchée.

Le but global du projet de revalorisation est d'élargir les espaces pour les piétons, de diminuer la vitesse des véhicules, de planter des arbres partout où c'est possible. Cela impliquera potentiellement une baisse des stationnements.

La partie réalisation du crédit demandé dans le préavis 2024/02 arrivera en même temps que le crédit de construction lié au préavis 2022/12. La somme estimée des travaux supplémentaires est de 900'000.- TTC.

Ce crédit d'étude s'inscrit dans une stratégie plus large d'arborisation de la commune. But : lutter contre les îlots de chaleur. Cette stratégie d'arborisation sera présentée à priori lors du Conseil du 2 mai 2024.

Le préavis 2024/02 s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Communal, à savoir :

- Axe n° 3 « Préserver l'équilibre ville-nature » :
  Objectif n° 1 « Sauvegarder et développer les espaces verts en ville et à la campagne » :
  - « Diminuer les îlots de chaleur » ;
  - « Arboriser les axes routiers » ;
  - « Promouvoir et étendre la canopée »
- Axe n° 4 « Promouvoir un cadre de vie harmonieux dans la ville » :
  Objectif n° 1 « Veiller au bien-être des habitants » :
  - « Améliorer la convivialité des espaces publics ».

Questions des commissaires

Certains commissaires demandent si les autres aspects concernant la requalification de la Plaine du Croset, évoqués dans le préavis 2022/12, nécessiteront des crédits complémentaires. La Municipalité répond que non. Le seul besoin est d'avoir un crédit complémentaire pour estimer les déplacements des réseaux souterrains, en raison des choix d'aménagements arborisés envisagés. L'information concernant l'ampleur de ces déplacements n'était pas connue lors de l'élaboration du préavis 2022/12.

Une commissaire demande si les 900'000.- TTC préavisés pour le crédit de construction seront suffisants. Un commissaire demande par ailleurs si la plantation d'arbres était déjà prévue dans le préavis 2022/12 et donc dans les 6.3 millions de francs qui en découlent. La Municipalité répond que c'est une estimation moyenne du prix des travaux envisagés. Ce montant s'ajoutera aux 6.3 millions de francs TTC du crédit estimé de 2022. Sur le 2e point, la Municipalité répond que oui. Les 900'000.- TTC concernent uniquement le déplacement des réseaux souterrains.

Une commissaire demande si le déplacement des réseaux aura des implications sur le chauffage à distance. La Municipalité répond qu'il y a une coordination qui s'effectue avec ECUCAD. Les déplacements de services devraient avoir une portée minime sur le chauffage à distance.

Une commissaire demande s'il y aura une coordination des différents chantiers et entre les différents prestataires. La Municipalité répond qu'elle veillera au maximum à effectuer les différents travaux en bonne coordination, afin d'éviter une augmentation des coûts.

Un commissaire demande si le profil type des arbres envisagés est valable pour toutes les voies publiques concernées par la requalification. Un autre commissaire demande si la plantation d'arbres

dans de larges fosses était la seule solution envisagée ou la meilleure solution possible. La Municipalité répond que c'est en principe ce qui sera fait sur les trois tronçons concernés. Il sera tenu compte de la perméabilité des sols, ainsi que de la durée de vie du revêtement. Sur la seconde question, c'est la solution qui a été présentée par le bureau d'étude dans le cadre de ces travaux. Sur ce point la Municipalité a fait confiance au bureau d'études sur la solution proposée.

Une commissaire demande si les arbres existants seront conservés. La Municipalité répond que les cerisiers seront conservés. Certains arbres devront toutefois être sacrifiés vu les aménagements sur la voirie. Mais cela a été minimisé au maximum.

Un commissaire demande si les arbres peuvent être plantés en retrait de la route, au lieu d'être uniquement prévu aux abords de la route. Il fait remarquer que cela éviterait le déplacement de certains tuyaux. La Municipalité répond que le projet de requalification se fait sur la voie publique. Planter des arbres en retrait implique d'empiéter sur des terrains privés, c'est une démarche trop compliquée.

Un commissaire demande si d'autres solutions de végétalisation ont-elles été envisagées. Par exemple des poses de plantes grimpantes sur les arrêts de bus, ou d'autres solutions qu'uniquement la plantation d'arbres. La Municipalité répond que l'objectif principal est de lutter contre les îlots de chaleur. Dès lors, la méthode la plus efficace, c'est la plantation d'arbres d'une certaine conséquence, en privilégiant une grande canopée. Mettre de la végétation sur les abribus, c'est compliqué pour des raisons de visibilité.

Un commissaire demande si le projet inclut le périmètre du parking du Centre commercial. La Municipalité répond que non. Cependant, il y a des discussions en cours avec le propriétaire du Centre commercial pour pouvoir opérer un réaménagement des espaces qui sont propriétés du Centre commercial.

La commission remercie les intervenants pour la Municipalité pour leur disponibilité et leurs réponses aux différentes remarques et questions.

Discussion et Délibération

La commission n'émet pas de remarques particulières en-dehors des questions formulées plus haut. La commission accepte donc le préavis à l'unanimité.

Ecublens, le 19 février 2024

La présidente	*Le rapporteur*
Maite Perez Chevallaz	*Gabriel Delabays*